

13.02.2022 - 14:50 Uhr

La recherche suisse salue le rejet de l'initiative d'interdiction de l'expérimentation animale et humaine

Zurich (ots) -

Aujourd'hui, la population suisse a très largement rejeté l'initiative populaire "Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès". "Le NON de la population suisse est un OUI franc et massif à la législation actuelle, mais aussi à la place de recherche suisse, et une confirmation de la volonté de continuer à offrir aux malades humains et animaux la meilleure prise en charge médicale possible dans notre pays", commente le professeur Michael O. Hottiger, vétérinaire, biologiste moléculaire et président de l'association "Recherche pour la vie". "En tant que chercheurs, nous avons pleinement conscience de nos responsabilités et allons continuer à nous investir pour un dialogue franc avec la population et pour le développement de méthodes de substitution. Mais nous allons aussi continuer à nous défendre de toutes nos forces contre une interdiction radicale de l'expérimentation animale en l'absence d'alternatives, de manière à ce que, dans le respect de la sévère législation suisse, la recherche biomédicale, la formation des futurs médecins et vétérinaires et le développement de médicaments et de traitements contre des maladies incurables restent possibles à l'avenir dans notre pays."

"Recherche pour la vie" (Rplv) est une association qui donne une voix aux chercheuses et chercheurs suisses en biosciences et médecine et qui informe la population de manière claire et transparente sur les progrès scientifiques, le génie génétique, l'expérimentation animale et les méthodes des 3R. En dialogue avec les chercheuses et chercheurs qui utilisent des animaux pour leurs expériences, Rplv est active dans les relations publiques et les interactions avec les cercles politiques et le grand public.

Contact:

Dr. Iana Buch
Tel: +41 78 933 04 76
buch@forschung-leben.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100083661/100885071> abgerufen werden.